

COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD)

SECRETARIAT EXECUTIF



**COMMUNIQUE DE PRESSE
SUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES ET RÉGIONALES DU
29 AVRIL 2024 EN REPUBLIQUE DU TOGO**

LOMÉ, LE 29 AVRIL 2024

I. INTRODUCTION

Dans le cadre des élections législatives et régionales du 29 avril 2024, la République Togolaise a invité la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) dont elle est membre à participer au nom de ladite organisation à l'observation de ces consultations électorales.

Le Secrétaire Exécutif de la CEN-SAD **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur ADO ELHADJI ABOU** a alors dépêché une mission d'observation dirigée par **l'Ambassadeur YOUSOUF SANGARE**, ancien ambassadeur du Burkina Faso près la CEN-SAD.

La mission séjourne à Lomé du 27 avril au 1^{er} mai 2024.

II. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

La délégation des observateurs de la CEN-SAD aussitôt arrivée à Lomé a été reçue en audience, le 27 avril 2024 à 14 heures par le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) **Monsieur YABRE DAGO** entouré de ses collaborateurs Commissaires. L'ambassadeur Sangaré après les échanges d'amabilité a transmis au Président de la CENI les salutations fraternelles du Secrétaire Exécutif de la CEN-SAD **Son Excellence ADO ELHADJI ABOU**.

Le Président de la CENI à son tour lui a chargé de transmettre sa fraternité au Secrétaire Exécutif de la CEN-SAD puis il a rassuré notre délégation de la disponibilité de son institution à apporter toute assistance nécessaire dans l'accomplissement de sa mission d'observation.

A travers les échanges avec les membres de la CENI, il nous a été donné de constater des évolutions tendant à améliorer la transparence du scrutin. Ainsi il apparait que dorénavant aucun électeur n'aura plus besoin de parcourir les centres de vote à la recherche de son nom sur une liste quelconque. Il lui suffira simplement d'envoyer le numéro de sa carte d'électeur par SMS au 1010 pour avoir des informations sur son centre de recensement et son bureau de vote.

Il a été porté à notre connaissance également de mesures prises par le gouvernement en occurrence la baisse des montants de la caution.

Le Président de la CENI nous a rassuré de la fiabilité du fichier électoral et que l'institution était fin prête pour assurer sa mission.

Le chef de mission des observateurs de la CEN-SAD a réitéré ses remerciements au président de la CENI pour l'audience accordée à sa délégation malgré son calendrier très chargé et les informations importantes permettant à la délégation d'effectuer sa mission en toute sérénité.

Au cours de la même journée à 16 heures, la délégation de la CEN-SAD a pris part au briefing de l'ensemble des observateurs internationaux organisé par les autorités gouvernementales en charge de l'organisation des élections couplées législatives et régionales.

Le panel était composé du Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur, **Monsieur AFO SALIFOU**, Représentant le Ministre des Affaires Etrangères et par ailleurs président du panel, du Représentant du ministre de la Sécurité Publique et de la Protection civile, du représentant du Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du Développement des territoires, du Représentant du Président de la CENI et du Commandant de la Force Sécurité Elections Législatives et Régionales (FOSELR).

Chacun d'entre eux, tour à tour a informé l'assistance des missions qui leur sont assignées dans leur domaine respectif. Au terme de leur exposé, ils ont répondu à quelques questions émanant des observateurs notamment, la représentation des femmes sur les listes électorales alors qu'elles constituent 52,83% des électeurs inscrits.

Il ressort des réponses donné par les panelistes que le nombre des sièges des députés passe à l'issu de ces élections de 91 à 113.

La mission félicite les efforts du gouvernement pour la création du **Cadre Permanent de Concertation Politique** permettant le renforcement du processus démocratique.

A la recherche des informations à notre arrivée pour nous informer des lieux des meetings et autres, nous avons approché les états-majors du parti majoritaire et de l'opposition au niveau du Parti majoritaire nous avons eu satisfaction mais au niveau d'un parti de l'opposition, nous avons été buté à un semblant de refus.

III. OBSERVATION DU SCRUTIN

Le 29 avril 2024, à partir de 06 heures, les équipes des observateurs de la CEN-SAD se sont déployées sur le terrain notamment, dans les régions maritimes, des lacs, des golfes et des plateaux.

Les équipes des observateurs de la CEN-SAD ont constaté que la majorité des bureaux de vote ont ouvert à temps.

Au cours de leurs missions, les observateurs ont noté ce qui suit :

- Les matériels électoraux étaient de qualités satisfaisantes ;
- L'emplacement des urnes et celui des isolements dans les bureaux de vote garantissait respectivement la transparence et la discrétion des élections ;
- Les agents électoraux maîtrisaient de façon générale les opérations de vote ;
- La présence des Force Sécurité Elections Législatives et Régionales (FOSELR) étaient effectives et discrètes et la mission d'observation salue leurs professionnalisme ;
- La disponibilité des agents des bureaux de vote vis-à-vis des observateurs ;
- les observateurs de la CEN-SAD ont remarqué une bonne ambiance dans les centres de vote ;
- Parmi les insuffisances remarquées, l'on note la présence plus ou moins effective des délégués des partis politiques ;
- Peu de présence des observateurs internationaux dans certaines circonscriptions électorales ;
- Les membres des différentes équipes des observateurs de la CEN-SAD se sont rendus dans les bureaux de vote ciblés pour assister au dépouillement et à la clôture des bureaux de vote.

- Il est à signaler quelques contestations relatives à la détermination des bulletins nuls ;
- Il y avait encore des files d'attentes des électeurs dans certains bureaux de vote à la clôture du scrutin ;

Les observateurs de la CEN-SAD estiment que les insuffisances constatées ne sont pas de nature à entacher la transparence et la régularité du double scrutin du 29 avril 2024, qui doit être considéré comme libre, équitable et transparent.

La mission d'observation la CEN-SAD remercie en fin la CENI, les hautes autorités de la République et le peuple Togolais pour leur accueil chaleureux qui ont permis à la délégation d'assurer pleinement sa mission.

Fait à Lomé, le 29 avril 2024.

La Mission d'observation électorale de la CEN-SAD